

*Yves Leterme, ministre-président de la Flandre, envisage l'autonomie de sa province et souligne les différences entre néerlandophones et francophones*

## **«D'un Etat unitaire à un Etat fédéral»**

*Yves Leterme est le ministre-président de la Flandre depuis 2004. Membre du «Christen-Democratisch en Vlaams» (CDV : démocrate-chrétien et Flamand), de père francophone et de mère néerlandophone, il porte sans complexe les revendications flamandes vers une autonomie toujours plus grande. Il reconnaît qu'il envisage sereinement l'indépendance de la Flandre, mais pas «à court terme».*

*Par Jean QUATREMER*

*LIBERATION.FR : Vendredi 18 août 2006 - 17:13*

### **La notion de «frontière linguistique» est-elle une création belge ?**

*Tout à fait. Cela étant, lorsque nous avons fixé définitivement cette frontière entre les néerlandophones et les francophones, en 1963, on a consacré une réalité qui remonte à la chute de l'Empire romain, lorsque les Gallo-Romains ont été repoussés par les peuples germaniques. La différence linguistique entre le Nord, qui a adopté la langue des envahisseurs, et le Sud, qui a continué à employer le latin, date de cette époque. La réalité, très simple, est que la Belgique est une construction infiniment plus récente que la frontière linguistique.*

**C'est une fois l'espace linguistique néerlandophone reconnu qu'on a commencé à lui donner un contenu politique : il n'y a pas d'autre exemple historique où une frontière linguistique précède ainsi une frontière politique.**

*En règle générale, les systèmes fédéraux tendent à être davantage fédérateurs. En Belgique, c'est le contraire : nous sommes passés d'un Etat unitaire à un Etat fédéral, et chaque entité fédérée conquiert, au fil des ans, toujours plus de pouvoirs. C'est ce que j'appelle le «fédéralisme centrifuge». Il faut aussi bien voir que cette autonomie grandissante de la Flandre est tout à fait conforme à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui estime qu'un peuple a droit à un territoire incontesté, ce qui est valable pour les Flamands et les Wallons. Dans la réalité belge, cela suppose des frontières, des démarcations.*

**N'aurait-il pas fallu rectifier cette frontière pour tenir compte de l'évolution de la réalité linguistique et politique ? Par exemple, Rhode-Saint-Genèse, au sud de Bruxelles, est très majoritairement francophone bien qu'en territoire flamand.**

*Il n'est pas question de toucher à cette frontière ! Si on le fait, je remettrais aussitôt en cause la parité entre francophones et néerlandophones au sein du gouvernement fédéral, où les francophones sont surreprésentés par rapport à leur poids réel dans la population belge. Il est cependant exact qu'il y a des communes en territoire flamand qui sont à 70 ou 80 % francophones. Mais l'usage du français y est toléré : c'est ce qu'on appelle les communes à facilités. Cela étant, au départ, l'idée était que beaucoup de francophones allaient s'adapter à la nouvelle réalité linguistique. Mais apparemment les francophones ne sont pas en état intellectuel d'apprendre le néerlandais, d'où la prolongation de ce statut d'exception.*

## **Pourquoi avoir constitué deux espaces monolingues et non un espace bilingue ?**

*La Flandre, pas plus que la Wallonie, n'a jamais été un espace bilingue, sauf pour la bourgeoisie. Pis : l'Etat belge a longtemps opprimé les néerlandophones en refusant de reconnaître leur langue, considérée comme un simple patois. Aujourd'hui, il est trop tard pour changer cette réalité. Regardez les difficultés des leaders francophones, et même du Roi de ce pays, à parler couramment le néerlandais ! Comprenez-moi bien : je suis prêt à discuter de la création d'un véritable espace bilingue, mais je ne crois pas qu'il existe une telle volonté politique du côté francophone.*

## **Aujourd'hui, le fossé entre Flamands et francophones n'a jamais paru aussi profond.**

*Oui, les différences s'amoncellent, le fossé se creuse. Que reste-t-il en commun ? Le Roi, l'équipe de foot, certaines bières...*

## **Est-ce dramatique ?**

*Non. La Belgique n'est pas une valeur en soi, ce sont des institutions au service d'une population. Si les institutions n'évoluent pas pour s'adapter aux désirs des citoyens, ce pays n'a pas d'avenir. Je veux être clair : mon parti ne participera pas à un gouvernement, après les élections de 2007, s'il n'y a pas de nouveaux transferts de compétences vers les régions. La nécessité d'avoir un gouvernement fédéral passe au second plan par rapport aux intérêts de la Flandre. Vous savez, des gens ont vécu ici depuis des siècles et des siècles sans être Belges... La Belgique est née d'un accident de l'histoire, il ne faut pas l'oublier.*

## **Bruxelles, ville francophone, est une épine dans le pied de la Flandre.**

*Elle compte entre 80 et 90 % de non néerlandophones. Mais Bruxelles est à la fois un problème et une opportunité. C'est une ville à vocation internationale qui devrait voir son statut évoluer dans ce sens.*

## **Ecartez-vous la création d'un Bruxelles «district fédéral», sur le modèle de «Washington, D.C.», qui échapperait à l'autorité des Flamands et des Wallons et serait géré par les Bruxellois et les Européens ?**

*Je n'écarte absolument pas cette idée car c'est une possible solution à l'imbroglio actuel.*

## **Une Flandre indépendante changerait-elle beaucoup la réalité politique actuelle d'une Belgique qui ressemble de plus en plus à une coquille vide ?**

*Cela changerait très peu de chose, c'est vrai. Mais je ne suis pas séparatiste par principe : je ne vois pas la valeur ajoutée à court terme d'une Flandre indépendante, même si elle pourrait parfaitement se débrouiller seule. Il y a certaines choses que l'on peut encore faire en commun, comme, par exemple, la solidarité interpersonnelle pour les retraites et les malades. Et puis, vous savez, pour divorcer, il faut être deux.*